



Prochaines réservations

en accueils de loisirs

Les dates-clés à retenir !

NANTES  **SERVICES**

Inscription aux accueils de loisirs Accoord sur Nantes eservices



Depuis mars 2021, l'Accoord a mis en ligne sur Nantes eServices l'ensemble de ses outils d'inscription en accueils de loisirs pour gagner en souplesse et en simplicité. En quelques clics, vous pouvez gérer votre dossier famille, effectuer/modifier une réservation en accueil de loisirs, payer en ligne et justifier une absence.

Dates-clés

- **MARDI 25 MAI À 10H :**
Ouverture des réservations pour les accueils de loisirs d'été,
- **LUNDI 31 MAI :**
Début de la mise à jour des dossiers pour l'année 2021-2022,
- **LUNDI 14 JUIN À 10 H :**
Ouverture des réservations pour les mercredis 2021-2022.



À noter : En cas de pic de connexion lors des journées d'ouverture des réservations, un salon d'attente virtuel sera mis en place sur Nantes eServices pour éviter la saturation du site.

J'ai déjà mis à jour mon dossier famille au printemps. Faut-il à nouveau le mettre à jour ?

- Tout dépend du type de réservation que vous souhaitez effectuer. Si vous avez mis à jour votre dossier au cours de l'année 2021, vous pourrez accéder aux réservations de l'été.

À partir du 31 mai, la mise à jour annuelle des dossiers est indispensable au traitement de toute demande de réservation pour l'année scolaire 2021-2022. Comptez 24h pour que la mise à jour soit effective. Pensez à vous y prendre le plus tôt possible pour **accéder sereinement aux réservations le 14 juin**.

C'est ma première inscription à l'Accoord, comment faire pour créer mon dossier famille ?

- Contacter dès que possible l'un des secrétariats de l'Accoord pour que nos services vous créent un dossier famille et vous communiquent le numéro qui y est associé. Vous pourrez alors rattacher et mettre à jour votre dossier Accoord sur **Nantes eServices**, rubrique « **Accueils de loisirs Accoord** » et accéder aux réservations en ligne et aux autres fonctionnalités dès le lendemain.



Mon enfant nécessite un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I), que faire ?

- Si votre enfant nécessite un P.A.I (allergie, maladie chronique, handicap) **vous avez jusqu'au vendredi 11 juin pour faire parvenir à l'Accoord le dossier d'accueil individualisé** (à télécharger sur la fiche de votre enfant sur Nantes eServices) ainsi que le protocole d'intervention en cas d'urgence (à remplir par votre médecin traitant). Une fois ces deux documents reçus par l'Accoord, vous pourrez accéder aux réservations en ligne.



Besoin d'une assistance ?

Toutes nos équipes sont mobilisées pour faciliter la transition vers les eServices Accoord.

**Un numéro vert, ouvert
du mardi 20 mai au mardi 22 juin,
est joignable au :**



Du lundi au vendredi, de 9h à 17h30

Vous n'êtes pas à l'aise avec l'informatique ?



L'inscription reste possible auprès d'un des 21 secrétariats de l'Accoord. Rapprochez-vous du centre socioculturel le plus proche de chez vous pour être accompagné.e, étape par étape, dans la réservation des accueils de loisirs.

ACCOORD - SIÈGE SOCIAL

10 rue d'Erlon
44023 NANTES
Tél : 02 40 74 02 52



Suivez l'Accoord
sur Facebook.

Horaires :

Lundi : 9h-12h30 / 13h30-17h30
Mardi : 9h-17h30
Mercredi : 9h-12h30 / 13h30-19h
Jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h30
Vendredi : 9h-12h30 / 13h30/16h